

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds de Développement et d'Attractivité - Projet de réalisation d'un espace de rencontre intergénérationnel à Duppigheim**

CP/2020/405

**Service chef de file :**

A3 - Délégation à l'action territoriale

A340 - Délégation territoriale sud

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre les contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique de partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation de traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et de définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement, co-construits avec les acteurs du territoire. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le 11 décembre 2017 (délibération n°CD/2017/077).

Le projet d'Espace de rencontre intergénérationnel à Duppigheim, co-construit avec le Département et la Commune de Duppigheim, s'inscrit dans l'enjeu prioritaire : « Adapter le territoire à l'avancée en âge ».

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 125 000 € et d'approuver les termes du projet de convention partenariale et de convention financière à conclure en vue de la réalisation de ces travaux.

## 1. Contexte

La Commune de Duppigheim compte actuellement 1 576 habitants. Elle se compose d'un cœur ancien, où se trouvent les services et les quelques commerces de proximité restant, et d'une extension composée de lotissements et des équipements sportifs. Ces deux entités de la Commune sont séparées par un cours d'eau, l'Altorfer Arm. La population de ces deux entités communales est différente, avec une population plus âgée dans la partie ancienne du village et une population plus jeune dans la partie extension. En outre, une grande partie de la population résidant dans les lotissements est composée de personnes venant d'autres communes avec peu d'attache ou de contacts avec les résidents du vieux village.

L'Altorfer Arm représente donc non seulement une barrière physique entre les deux entités du village, mais également une rupture relationnelle au sein des habitants.

Au regard de ce contexte, la municipalité a observé un délitement progressif des liens intergénérationnels au sein de la Commune.

Face à cette situation, la municipalité envisage de créer un nouveau lieu de vie et d'échanges au sein de la Commune sous forme d'un Espace de rencontre intergénérationnel. Ce lieu, situé à quasi équidistance entre les deux entités de la Commune, est l'ancienne synagogue, déjà utilisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers comme lieu de stockage et de convivialité.

Ce projet a pour ambition de doter la Commune de Duppigheim d'un lieu qui permette à la fois de recréer du lien social entre les habitants mais aussi et surtout du lien intergénérationnel entre ses habitants.

## **2. Enjeux et propositions d'engagements réciproques**

Le projet répond à l'enjeu prioritaire du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire Sud « Adapter le territoire à l'avancée en âge ».

La Commune, les associations et le Département du Bas-Rhin ont convenu des actions qui seraient menées concernant les engagements réciproques suivants, et dont le détail figure en annexe jointe au présent rapport :

- mettre à disposition les locaux aux acteurs de la Commune qui en assureront l'animation ;
- mettre en place un Comité de Pilotage associant l'ensemble des représentants des associations de la Commune dans l'objectif de créer une véritable coordination dans les actions portées par le tissu associatif local ;
- s'inscrire dans les actions que pourrait initier le Département dans le cadre de ses politiques en faveur des seniors et de la jeunesse ;
- développer des animations au sein du bâtiment en fédérant toutes les personnes désireuses de s'y investir ;
- développer des partenariats avec le collège autour des actions éducatives et engager les réflexions préalables à un projet éducatif partagé ;
- développer des partenariats avec les écoles maternelles et élémentaires de la Commune afin de mener au sein des écoles des ateliers et animations ;
- développer des ateliers participatifs permettant aux seniors de partager leurs savoir-faire avec les jeunes de la Commune ;
- tenir un bistrot associatif au sein du bâtiment afin de permettre aux habitants de la Commune de se retrouver de manière conviviale.

### 3. Proposition de plan de financement et de contribution financière du Département du Bas-Rhin

Le projet d'Espace de rencontre intergénérationnel, porté par la Commune, mobilise des partenaires institutionnels (Etat, Département, Région, etc...).

Le coût de l'opération s'élèverait à 625 000,00 € HT.

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	508 000 €	Etat (DETR)	50 000 €
Maîtrise d'œuvre	61 000 €	Région	150 000 €
Autres frais	56 000 €	Département	125 000 €
		Commune	300 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>625 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>625 000 €</b>

Le montant de la subvention du Département au titre du Fond d'attractivité s'élève à 125 000 € maximum, soit 20 % du coût de l'opération.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 125 000 € à la Commune de Duppigheim pour son projet de construction d'un espace de rencontre intergénérationnel, correspondant à une aide 20 % du coût de l'opération.

La Commission territoriale Sud a émis à un avis favorable à ces propositions lors de sa réunion du 16 novembre 2020.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	125 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, le projet partenarial d'Espace de rencontre intergénérationnel porté par la Commune de Duppigheim ;*

*- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Duppigheim, l'association Histoire et Patrimoine Duppigheim et l'association Duppigheim Qualité de Vie ;*

*- décide d'attribuer une subvention à hauteur de 20 % du coût de l'opération, soit un montant maximum de 125 000 € à la Commune de Duppigheim pour le projet de construction d'un espace de rencontre intergénérationnel au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;*

*- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Duppigheim et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;*

*- autorise le Président à signer les conventions précitées.*

Strasbourg, le 20/11/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY